

DECRET N° 92-207 du 31 Juillet 1992

Chargeant Monsieur Robert TAGNON,
Ministre du Plan et de la Restructuration Economique, de l'intérim de
Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 22 Juillet
1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoir et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

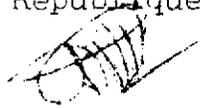
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 22 Juillet 1992, Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1992

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA